

**Conseil communautaire du 11 mars 2010**  
**Salle des fêtes de Mazières en gâtine**

Procès-verbal

L'an deux mil dix , le 11 mars

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de Mazières en gâtine sous la présidence de Mr Pascal OLIVIER

Etaient présents : M Tournayre J, Marsault Ph, Dupont M, Rongeon ch , Y Pacreau , S Fournier, O Bienvenu, N Girardeau (remplaçante de C Morisset) , N Fortuné , B Renoux, H Bonnenfant (remplaçant de S Destandau), B Faucher, S Juin, D Pioli (remplaçant de L gauthier) , R Perrin, M Giraudon, A Fazilleau (remplaçante de J Bâcle), P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, F Chauvancy, A Pelletier (remplaçante de J LIBNER) P Olivier, N Mineau, P Coury, M Pineau , B Bonnet, D Meen.

Pouvoirs :

Excusés : BOUCHET Myriam

Absents : DESPREZ Geneviève

Invité : M Pierre BEGUÉ, nouveau trésorier

Secrétaires de séance : D Meen assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint , le président ouvre la séance à 20 h 45.

M Olivier souhaite la bienvenue à M Bégué et laisse la parole à Mme Fortuné , maire de la commune d'accueil. Mme Fortuné salue l'assemblée et se réjouit qu'un nouveau trésorier soit arrivé à Mazières. Le projet de rénovation du centre-bourg est en cours avec mise en place d'un nouveau sens de circulation en direction de Niort. Un défibrillateur a été installé à l'entrée de la banque.

**Ordre du jour** :

- Approbation PV conseil du 19 janvier 2010
- Rapport d'activités 2009
- Vote du compte administratif 2009
- Approbation compte de gestion du trésorier 2009
- Affectation du résultat 2009
- consultation programmation « maison des services au public »
- validation APS atelier relais
- tarif location atelier relais
- demande subvention (travaux écoles)
- subvention 2009 CLSH
- travaux voirie 2009 (participation financière)
- étude faisabilité permis d'aménager zone économique la croix des vignes
- gestion du personnel (temps travail après avis CTP et création poste préventeur)
- questions diverses

**approbation PV conseil du 19 janvier 2010**

Mmes Mineau Nadine et Pineau Martine, déléguées de Verruyes soulignent que lors du vote pour les tarifs de l'accueil de loisirs, elles avaient exprimé un vote à 14 € la journée et non à 14.50 €. Ainsi, il fallait lire la mention suivante :

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **à la majorité** (27 votants : 2 contre , 25 pour) décide :*

*L'application des tarifs de centre de loisirs pour petite et grande vacances à raison de 14.50 € la journée.*

## rapport d'activités 2009

le Président présente les activités 2009 à l'écran par compétence.  
Un document complet est remis à chaque délégué.

Aucune question n'a été soulevée.

## vote compte administratif 2009 et comptes de gestion –

un document comptable est remis à chaque délégué.  
M Olivier laisse la présidence à M Tournayre Jean pour faire procéder au vote des comptes administratifs et se retire de la salle.

M Tournayre demande à M le Trésorier si ses comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs. Ce dernier acquiesce.

Le Président proclame l'exactitude de la comptabilité et propose d'entériner les résultats suivants :

<b>budget principal</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	1 981 765,24	1 077 472,88
recettes	2 276 491,90	1 986 592,73
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>294 726,66</b>	<b>909 119,85</b>
report ex antérieur	0,00	-880 791,78
<b>cumulé fin année</b>	<b>294 726,66</b>	<b>28 328,07</b>
	<b>résultat</b>	<b>323 054,73</b>

<b>budget annexe minoterie</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	96 320,40	95 963,05
recettes	100 149,65	99 254,60
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>3 829,25</b>	<b>3 291,55</b>
report ex antérieur	816,16	-7 936,96
<b>cumulé fin année</b>	<b>4 645,41</b>	<b>-4 645,41</b>
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>

<b>budget annexe zae chabirandière</b>	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
depenses	0,00	0,00
recettes	0,00	0,00
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
report ex antérieur	0,00	-165 425,60
<b>cumulé fin année</b>	<b>0,00</b>	<b>-165 425,60</b>
	<b>résultat</b>	<b>-165 425,60</b>

**PRESENTATION CONSOLIDEE**

	fonctionnement	investissement
depenses	2 078 085,64	1 173 435,93
recettes	2 376 641,55	2 085 847,33
<b>résultat de l'exercice</b>	<b>298 555,91</b>	<b>912 411,40</b>
report ex antérieurs	816,16	-1 054 154,34
<b>cumulé fin exercice</b>	<b>299 372,07</b>	<b>-141 742,94</b>
<b>résultat A</b>	<b>157 629,13</b>	

<b>pour information : restes à réaliser en investissement</b>		
depenses		<b>923 185,04</b>
recettes		<b>235 944,00</b>
<b>résultat B</b>	<b>-687 241,04</b>	

**DEFICIT GENERAL C = A+B**

**-529 611,91**

***Le conseil communautaire, à mains levées et à l'unanimité approuvent les comptes administratifs et les comptes de gestion du trésorier de l'année 2009.***

**Décision d'affectation des résultats**

Le Président propose ensuite l'affectation des résultats au budget primitif 2010 comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

A= Résultat fonctionnement de l'exercice 2009	294 726.66
B= résultat reporté N-1 cpte 002	0
<b>D= RESULTAT A AFFECTER : A+B+C</b>	<b>294 726.66</b>
E= résultat investissement 2009 :	909 119.85
F= résultat reporté N-1	-880 791.78
<b>H = Besoin de financement</b>	<b>28 328.07</b>
<i>I= restes à réaliser (depenses-recettes)</i>	<i>-715 569.11</i>
J = Besoin de financement total :	-687 241.04
<i>H = DECISION D'AFFECTATION</i>	
<b>1068 : part affectée à l'investissement</b>	<b>294 726.66</b>
<b>002 : report à nouveau en fonctionnement</b>	<b>0</b>
<b>001 : report à nouveau à l'investissement</b>	<b>28 328.07</b>

### **BUDGET ANNEXE MINOTERIE**

A= Résultat fonctionnement de l'exercice 2009	3 829.25
B= résultat reporté N-1	816.16
<b>C= RESULTAT A AFFECTER : A+B</b>	<b>4 645.41</b>
D= SOLDE d'exécution d'investissement 2009:	3 291.55
E= résultat reporté n-1	- 7 936.96
<b>Besoin de financement</b>	<b>-4 645.41</b>
<i>F= restes à réaliser (depenses-recettes)</i>	0
G = Besoin de financement total : D+E	4 645.41
<b>H = DECISION D'AFFECTION</b>	
<b>1068 : affectation à l'investissement</b>	<b>4 645.41</b>
<b>002 : report à nouveau en fonctionnement</b>	<b>0</b>
<b>001 : report à nouveau à l'investissement</b>	<b>- 4645.41</b>

### **BUDGET ANNEXE ZAE LA CHABIRANDIERE**

A= Résultat fonctionnement de l'exercice 2009	0
B= résultat reporté N-1	0
<b>C= RESULTAT A AFFECTER : A+B</b>	<b>0</b>
D= SOLDE d'exécution d'investissement 2009:	-165 425.60
<b>Besoin de financement</b>	
<i>E= restes à réaliser (depenses-recettes)</i>	
F = Besoin de financement total : D+E	-165 425.60
<b>G = DECISION D'AFFECTION</b>	
<b>1068 : affectation à l'investissement</b>	
<b>002 : report à nouveau en fonctionnement</b>	
<b>001 : report à nouveau à l'investissement</b>	<b>-165 425.60</b>

***Le conseil communautaire à l'unanimité entérine les décisions ci-dessus.***

M Olivier rejoint la séance et remercie l'assemblée de sa confiance.

#### **consultation programmation « maison des services au public »**

Dans le cadre de la compétence de la communauté et des projets de la mandature, la construction d'un bâtiment neuf, mieux adapté et plus fonctionnel avait été envisagé pour accueillir les services sociaux actuellement hébergés au château de la Ménardière à St Marc la Lande. Ce château a fait l'objet d'une visite de sécurité dont le rapport a soulevé la non-conformité du bâtiment.

Y sont hébergés :

- Le SIVOM des aides ménagères et auxiliaires de vie
- L'Association Intermédiaire des cantons ménigoute, mazières , coulonges
- Les services sociaux du Département (PMI, puéricultrice, assistante sociale )
- Les services interprofessionnels médecine du travail et centre de gestion
- Les associations (togo, acca )

Le Pays de Gâtine a inscrit sa candidature à l'appel à projet POLES D EXCELLENCE RURALE sur le volet « service aux personnes » et se porte garant du partenariat public-privé , de l'animation, du pilotage et de l'évaluation du projet dans son ensemble.

Cet appel à projet peut permettre un financement de 50 % car situé en ZRR

Les objectifs de la démarche :

- ⇒ Structuration de l'offre de services en créant un lieu unique et facile d'accès pour la population
- ⇒ Meilleure lisibilité de l'offre de services envers la population
- ⇒ Travail en réseau entre les différents partenaires associés au projet

Afin de définir les besoins et de répondre au mieux au projet politique, le Bureau propose de lancer une étude de faisabilité auprès d'un programmiste.

Une proposition de cahier des charges a été élaboré pour lancer la consultation.

Missions du pré-programme :

- *Analyse du contexte social, culturel, économique, etc. et formulation des objectifs du projet politique,*
- *Inventaire et expertise des attentes ou besoins exprimés,*
- *Formulation d'un concept programmatique, favorisant l'accessibilité aux services, les conditions de fonctionnement, les économies de gestion par mutualisation de services ou d'espaces, et l'évolutivité de l'équipement*
- *Evaluation des surfaces utiles*
- *Diagnostic architectural, urbain, paysager et environnemental des 3 sites envisagées ( afin de définir l'implantation)*
- *Schéma général de desserte du projet et des équipements proches, voirie, réseaux, etc, en concordance avec le document d'urbanisme de la commune*
- *Mise au point du processus de réalisation,*
- *Première formulation des exigences de qualité et des objectifs de qualité environnementale,*
- *Modalités de gestion de l'équipement et approche des coûts de fonctionnement,*
- *Présentation des solutions globales envisageables, critères de choix, appréciation des solutions par rapport à ces critères,*
- *Programme des études et diagnostics nécessaires,*
- *Forme et contenu de la décision du maître d'ouvrage arrêtant le pré-programme.*

Lors de cette phase, le programmiste devra remettre une estimation financière du projet nécessaire au dépôt du dossier Pôle Excellence rurale, ainsi qu'une note explicative du projet pour fin juin 2010.

Missions du programme :

- *Besoins en surface et volumes (espaces intérieurs et extérieurs)*
- *Organisation fonctionnelle (espaces intérieurs et extérieurs)*
- *Définition des exigences de qualité architecturale, fonctionnelle, d'usage, et environnementale*
- *Fiches descriptives des locaux*
- *Enveloppe financière*

## Site pressenti

les utilisateurs souhaitent rester à proximité de l'axe Ménigoute-champdeniers :

**site n° 1** : partie du parc de la Ménardière côté bois - Un accès indépendant existe et la surface située en zone d'urbanisation RNU est vaste.

Le Bureau suggère de proposer 2 à 3 sites pour étude par le programmiste  
M Tournayre s'interroge sur les locaux de l'ancienne poste de Mazières qui seront vacants prochainement.

Aucune autre proposition n'étant exprimée dans l'immédiat, M Olivier suggère à l'assemblée d'y réfléchir.

Mme Fortuné propose de revoir la dénomination du projet.

A la question de Mme Juin sur la différence entre programmiste et architecte, M Olivier répond que la mission se situe au niveau de la faisabilité du projet et définition des besoins auprès des utilisateurs par le programmiste et des réponses techniques et suivi de chantier que peut apporter un architecte sur le projet.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :***

***Le lancement d'une étude de programmation***

***De donner délégation au Président pour retenir le programmiste en fonction de la méthodologie et du forfait de rémunération proposés.***

## **validation APS atelier relais et tarif location**

Une présentation du plan de masse avec esquisse **ateliers 1** (250 m<sup>2</sup>) et **2** (300 m<sup>2</sup>) bureaux compris est présenté à l'écran.

L'estimation des travaux au stade Avant Projet Sommaire est de 428 800 euros HT, hors options.

M Moreau, vice-président propose l'acquisition d'une partie terrain (400-500 m<sup>2</sup>) à M Dupuis pour faciliter l'accessibilité poids lourds devant les ateliers.

Mme Fortuné rappelle le projet communal d'accès véhicule léger entre la rue transversale et la zone de la Chabirandière et demande que l'aménagement tienne compte de cette circulation possible.

Etant donné la demande de location de l'atelier 2 (le plus petit) en cours de négociation, il est proposé d'examiner les tarifs de location

Le Bureau propose : 3 € le m<sup>2</sup> ht soit 750 € ht la location de l'atelier 2

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :***

***D'approuver le projet au stade APS***

***De laisser le soin au vice-président de négocier l'acquisition d'une partie du terrain avec M Dupuis***

***De fixer le tarif de location de l'atelier 2 à 3 € le m<sup>2</sup> ht soit 750 € ht par mois avec depot de garantie de 1000 €***

## **demande subvention (travaux écoles st marc et st pardoux )**

Suite à l'attribution des lots aux entreprises par le Bureau du 26 janvier 2010, le montant des travaux s'élève à **284 514 € ht** :

St marc = 164 388.94 €

St pardoux = 120 125.46 €

Le président propose le plan de financement suivant :

<b>Dépenses ht</b>		<b>Recettes ht</b>	
Travaux	284 514.00	Etat DGE	89 950.00
Honoraires MO (APD)	46 704.00	Etat ministère intérieur	60 000.00
SPS	1 450.68	Région – fril	50 000.00
Géomètre	1 840.00	Fd concours st marc	37 900.00
Frais appel offre	5 000.00	Fd concours st pardoux	28 100.00
Divers	8 000.00	CG proxima	12 057.26
		cdc	69 501.82
<b>TOTAL HT</b>	<b>347 509.08</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>347509.08</b>

***Après en avoir délibéré , le conseil communautaire à l'unanimité décide***

***La validation du plan de financement ci-dessus***

***D'autoriser le président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de Proxima pour un montant de 12 057.26 €***

#### **subvention 2009 CLSH**

Une avance financière de 4 000 euros avait été faite à l'association LER pour le centre de loisirs d'été 2009 . le bilan financier présente un résultat positif de 1196.33 €.

Il est proposé de demander le remboursement à Loisirs Enfance Rurale

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :***

***De demander le remboursement de la somme de 1196.33 € à l'association.***

***Dit que la recette sera imputée au compte 758 du BP 2010***

#### **travaux voirie 2009 (participation financière)**

Dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise MRY sur la commune des Groseillers, la largeur de la voie « du bourg à la Boissière » dépasse la largeur courante. La commune pourrait envisager l'aménagement de parking.

Le code général des collectivités territoriales prévoit en son article L5216-5 alinéa 6 qu'un fond de concours peut être versé entre la communauté et les communes membres après accord concordant pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

C'est pourquoi, il est proposer de solliciter une participation financière auprès de la commune des Groseillers de 1 550 euros (soit 500 m<sup>2</sup> à 3.10 € le m<sup>2</sup> d'enrobés à froid ) pour financer ce tronçon de voie

Mme Bienvenu, maire de la commune est interrogée sur cette démarche. Celle-ci donne son accord de principe.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :***

***De solliciter un fond de concours auprès de la mairie des Groseillers de 1 550 euros pour les travaux d'équipement d'infrastructure (voirie) réalisés sur la commune en 2009.***

## **étude faisabilité permis d'aménager zone économique la croix des vignes**

La Communauté de Communes est en cours d'acquisition de l'ensemble des parcelles composant le périmètre de la ZAD souhaitée ( échange Jamoneau, parking Bard, terrain CG).  
Il n'y a plus d'intérêt de déposer un dossier de ZAD en Préfecture.

Afin de pouvoir aménager ce secteur en espace d'accueil d'entreprises, il convient de réaliser l'ensemble des démarches ci-dessous :

Parallèlement aux études menées par la CDC, la commune de st-pardoux élabore son Plan Local d'Urbanisme qui devra proposer une zone Ue ( PLU opposable vers septembre 2011).

- ⇒ Etude de faisabilité : faite dans le cadre de l'étude PARCOURS – déjà engagée
- ⇒ Maîtrise d'œuvre : à consulter
- ⇒ Etude d'incidence Natura 2000 ( intégré aux études du PLU par Urbanova)
- ⇒ Etude d'impact : à réaliser
- ⇒ Dossier loi sur l'eau, loi Barnier, déclaration loi sur l'eau : faite dans le cadre de l'étude PARCOURS – déjà engagé

### **Evaluation financière : 24 155.07 € ht**

Etude PARCOURS : 8 060.30 € HT ( faisabilité, loi sur l'eau, barnier)

Etude de sol : 1 440 € HT

Maîtrise d'œuvre : 3500 €

Etude d'impact : 5 000 €

Permis d'aménager : 3 154.77 € HT

Réalisation MO : 3 000 €

Le bureau propose de s'engager dans cette étude pour la zone de la croix des vignes parallèlement au PLU de St Pardoux pour fin 2011.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :  
D'autoriser le lancement des études nécessaires pour le dépôt d'un permis d'aménager  
( maîtrise d'œuvre, études d'impacts, permis d'aménager).  
Une provision budgétaire sera inscrite au BP 2010***

## **Gestion du personnel (temps travail après avis CTP et création poste préventeur)**

### ⇒ **modification temps de travail sur postes existants**

considérant l'accord du conseil en date du 1<sup>er</sup> décembre sur l'élargissement aux fonctions de **responsable de centre de loisirs** d'un agent actuellement en poste à temps non complet à la garderie de l'école de Beaulieu à raison de 300 h /an

considérant les **heures complémentaires permanentes** de l'éducatrice jeunes enfants depuis l'ouverture de l'ombrelle portant son temps de travail effectif à 21 h au lieu de 17 h 30

suite à l'accord du CTP du 23 février d'accorder une augmentation du temps de rémunération pour ces deux agents , il est proposé de modifier les postes suivants :

- éducatrice jeunes enfants de 14 h 33 mn à **16 h 05 mn**
- adjoint d'animation 2<sup>e</sup> cl de 23 h 35 mn à **30 h 08 mn**



⇒ **création poste de préventeur hygiène et sécurité**

le Bureau a fait le choix de retenir la solution du recrutement direct d'un agent pour l'élaboration du document unique. Un prestataire extérieur serait moins coûteux mais le service moindre sans approfondissement et sensibilisation pour faire « vivre la démarche ».

Intitulé du poste : préventeur en hygiène sécurité au travail

missions :

- évaluer et monter la demande de financement de la mission auprès du FNP (75 % de l'estimation)
- créer les outils nécessaires à l'évaluation des risques professionnels et au document unique
- constituer et animer les groupes de travail
- animer le réseau local d'ACMO
- aider à définir les plans d'actions correctives et préventives
- conseiller et proposer des actions d'amélioration (formations, équipements, organisations, procédures,...) aux élus, aux services et aux agents.
- Assurer la veille juridique et technique en hygiène et sécurité au travail
- Rédiger les comptes-rendus, rapports, bilans, tableaux de bords...

Profil

Connaissance de la réglementation en hygiène et sécurité  
Connaissance de la méthodologie « démarche de prévention »  
Capacité d'analyse et de synthèse  
Qualités organisationnelles, relationnelles et rédactionnelles  
Sens de la communication  
Maîtrise de l'outil informatique  
Titulaire du permis B

Descriptif de l'emploi :

Placé auprès du Secrétariat général, l'agent sera chargé de la mise en œuvre effective de la démarche prévention dans la collectivité et les communes affiliées

Durée de la mission :

1 an en CDD à temps complet

Rémunération

Grade de technicien supérieur (cat B) échelon 7 soit 1 700 € brut 1400 € net

Candidature : pour fin avril

Pour information : la part restant à charge , sera répartie entre toutes les collectivités adhérentes à la démarche.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide :***

***La création d'un poste de préventeur hygiène et sécurité au travail  
A temps complet***

***Sous contrat à durée déterminée d'un an (article 3 alinéa 1 de la loi de 1984 )***

***Au grade de technicien supérieur - échelon 7***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Le Président